

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 18 novembre 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° BC-2022-068

Objet de la délibération : **ADHESION AU RESEAU CAREL POUR L'ANNÉE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix huit novembre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 novembre 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RAVANELLO Alain donne procuration à BREMOND Didier, GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude.

Secrétaire de Séance : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire pour « décider de l'adhésion et du versement des cotisations aux associations ou aux organismes de droit privé ne nécessitant pas la désignation de représentant de la Communauté d'Agglomération » ;

VU la délibération n° 2020-425 du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2020 relative à la convention de partenariat pour l'organisation du réseau des médiathèques et son règlement intérieur ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de sa compétence Culture, met en œuvre et anime la coordination du réseau des médiathèques communales du territoire ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération souhaite adhérer à l'association Réseau CAREL, sise 9 avenue du 8 mai 1945 à PANTIN (93 500) pour l'année 2022 ;

CONSIDERANT que cette association est un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique pour les bibliothèques publiques, structuré notamment autour d'un outil collaboratif en ligne ;

CONSIDERANT que le réseau des médiathèques de la Provence Verte souhaite mettre en avant les ressources numériques au sein des médiathèques du réseau ;

CONSIDERANT que l'adhésion au réseau CAREL permettra d'avoir des tarifs préférentiels sur les ressources numériques ;

CONSIDERANT que le montant de la cotisation est fixé à 50 € pour l'année 2022 ;

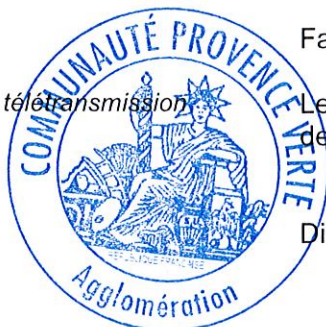
Il est demandé au Bureau communautaire :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association réseau CAREL, sise 9 avenue du 8 mai 1945 – 93500 PANTIN, au titre de l'année 2022, pour un montant de 50 €.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

La dépense correspondante est prévue au budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 22/11/2022
et affichage le 22/11/2022



Fait et délibéré à Brignoles, le 18 novembre 2022

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND